

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT

LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
RAPPORT 1998

APERÇU GÉNÉRAL

par le Secrétaire général de la CNUCED



NATIONS UNIES



NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le terme "dollar" désigne ici le dollar des États-Unis.

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il soit fait mention de ladite publication et de sa cote et qu'un justificatif soit adressé au secrétariat de la CNUCED.

L'Aperçu général [UNCTAD/LDC/(1998) (Overview)] est également publié dans *Les pays les moins avancés, Rapport 1998* [UNCTAD/LDC (1998), numéro de vente : F.98.II.D/11].

AVIS AUX INTERNAUTES

L'Aperçu général est aussi disponible sur Internet:
en anglais <http://www.unctad.org/en> et
en espagnol <http://www.unctad.org/sp>

Les pays les moins avancés, Rapport 1998

(UNCTAD/LDC/(1998), numéro de vente: F.98.II.D/11)

peut être commandé aux points de vente suivants:

Pour l'Europe, Afrique et le Moyen-Orient

Publication des Nations Unies
Section de Vente
Bureau C 115
Palais des Nations,
1211 Genève 10
Suisse
Tél. (+4122) 917 26 13 or 26 14
Fax: (+4122) 917 00 27
unpubli@unog.ch

Pour l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et l'Asie et le Pacifique

United Nations Publications,
Sales and Marketing Section
Room DC2-853, Dept. PRES
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel.: (+1) 212-963-8302,
800-253-9646
Fax: (+1) 212-963-3489
publications@un.org

INTRODUCTION

Les événements des 12 derniers mois ont fait ressortir une fois encore la force et les carences du processus de mondialisation et ont également confirmé la nécessité de conduire et gérer l'économie mondiale avec efficacité. En 1997, la production mondiale a progressé à un rythme annuel de 3,2 %, affichant ainsi une croissance supérieure à celle de 3 % enregistrée en 1996. Toutes les régions du monde ont contribué à l'expansion rapide du commerce, laquelle a atteint le taux impressionnant de 9,5 % en 1997. La part du commerce des articles manufacturés dans le commerce mondial de marchandises est passée à 75 % environ. 1997 a également été l'année où la crise financière asiatique a fait basculer les pays dits du miracle économique de l'Asie de l'Est dans la récession, avec, pour la première fois depuis des décennies, une baisse considérable de la production réelle. Ce fut par ailleurs l'année où les effets néfastes du phénomène El Niño ont été ressentis dans un grand nombre des pays les moins avancés du monde, rappelant durement que ces pays continuent d'être vulnérables aux caprices du temps et aux catastrophes naturelles imprévisibles.

L'année 1998 est celle du cinquantième anniversaire de l'instauration du système commercial multilatéral dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de son successeur, l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il convient d'évoquer à cette occasion les réalisations du GATT en matière de libéralisation du commerce mondial, fruit de plusieurs séries successives de réductions multilatérales des droits de douane, et la contribution que cette ouverture du commerce a apportée à la croissance et à la prospérité de l'économie mondiale. L'élargissement des marchés et la mise en place entre les nations d'un système d'échanges fondé sur des règles ont fortement stimulé la croissance économique mondiale : le commerce mondial s'est développé et l'intégration internationale a progressé rapidement. Parallèlement, la composition de l'OMC s'est élargie et l'organisation compte aujourd'hui 132 membres, dont deux tiers de pays en développement. Ces chiffres rappellent s'il en était besoin qu'un système commercial vraiment multilatéral implique la pleine participation des pays développés comme des pays en développement à l'élaboration des règles qui les concernent tous. Pour être pleinement crédible, un tel système doit également prendre en compte les besoins particuliers et la situation spécifique de ses États membres les plus pauvres.

A l'approche du prochain millénaire, il est opportun d'examiner les possibilités et les difficultés de traduire la réalité d'une économie qui se mondialise et dont toutes les parties sont solidaires en une amélioration durable du niveau de vie dans les pays les moins avancés. Le rapport de cette année sur les pays les moins avancés vise principalement à analyser la manière dont différents aspects du système commercial multilatéral influent sur les possibilités et les difficultés, pour les pays les moins avancés (PMA) de renforcer leur participation à l'économie mondiale. Il examine également l'évolution de l'articulation des problèmes commerciaux et des objectifs de développement des PMA. Il analyse en particulier plusieurs aspects du système commercial multilatéral qui, jusqu'à présent, n'étaient pas la préoccupation première des PMA, mais qui prennent rapidement de l'importance à mesure que ces pays tentent de diversifier leur économie et d'accroître leur participation à l'activité économique mondiale. Parmi ces questions figurent l'élargissement du cadre multilatéral aux rapports entre le commerce et l'environnement, et le commerce des services. Le rapport met l'accent sur deux autres questions : la mise en oeuvre des accords de l'OMC par les PMA et les conséquences probables pour les PMA de l'application des accords par les pays développés, et les possibilités d'accélérer le processus d'adhésion à l'OMC des 19 PMA qui n'en sont pas membres, tout en veillant à ce qu'ils bénéficient des mêmes droits et des mêmes concessions que les PMA déjà membres. Le rapport indique également les domaines dans lesquels certaines concessions et dispositions des accords multilatéraux pourraient être avantageuses pour les PMA, ainsi que les domaines dans lesquels les PMA devraient définir un programme d'action faisant systématiquement ressortir leurs préoccupations et leurs intérêts dans le système commercial mondial.

MONDIALISATION, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Les liens économiques toujours plus robustes que le système commercial international a permis de tisser entre les pays ont mis en relief la répartition inégale des avantages découlant du processus de mondialisation. En outre, il en est résulté une nouvelle série de questions concernant la gestion et la conduite des affaires, qui ont des incidences sur la vie quotidienne et le bien-être de la majorité de la population mondiale, en particulier dans les PMA où les gens continuent de vivre dans des conditions de pauvreté et de détresse. Que la mondialisation ne profite pas également à tous est un fait aujourd'hui largement reconnu. Les PMA sont souvent les moins à même de tirer parti des chances qu'offre la mondialisation, et celle-ci peut

entraîner un accroissement des inégalités dans ces pays. *Le Rapport 1996 sur les pays les moins avancés* soulignait que la mondialisation s'était accompagnée d'une montée des inégalités dans la répartition mondiale du revenu. Il indiquait que l'écart entre le revenu par habitant des pays où vivent les 20 % les plus pauvres de la population mondiale (groupe composé principalement de PMA) et celui des 20 % les plus riches s'était creusé à mesure que la mondialisation avançait et que bon nombre de PMA se trouvaient encore plus à l'écart du courant général de l'économie mondiale. Non seulement les PMA enregistraient une croissance plus lente que les autres pays en développement, mais leur part des exportations et des importations mondiales avait fortement diminué. Les PMA ont attiré une part infime des flux mondiaux d'investissements étrangers et demeurent lourdement tributaires de l'aide publique au développement pour financer une grande partie de leurs investissements.

Parallèlement à cette polarisation croissante entre les pays, les inégalités de revenu se sont accentuées dans les pays et la pauvreté reste une dure réalité pour une fraction importante de la population dans bon nombre de PMA. Environ 1,3 milliard de personnes - presque un quart de la population mondiale - continuent de vivre dans une extrême pauvreté. En l'an 2000, les pays en développement compteront les quatre cinquièmes de la population mondiale et le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue continuera à augmenter.

La question de savoir si la communauté internationale peut gérer le processus de mondialisation d'une manière propre à faciliter l'intégration des PMA à l'économie mondiale et à assurer en même temps un partage plus équitable des avantages découlant de ce processus est au centre du débat actuel sur la politique de développement. On considère de plus en plus qu'il appartient à ceux qui sont chargés de gérer l'activité économique dans le monde de trouver ensemble une réponse à cette question, et cela exigera la participation et l'engagement actifs de tous les membres de la communauté internationale, et notamment des PMA dont l'avenir économique dépend toujours plus étroitement de tendances mondiales sur lesquelles ils n'ont guère de prise actuellement.

Comment la communauté internationale devrait-elle réagir, en particulier face aux besoins des PMA ? Certes, la libéralisation du commerce dans le cadre du système multilatéral continuera de jouer un rôle important comme moteur de la croissance mondiale, mais force est de reconnaître que l'expansion continue du commerce mondial ne suffira pas pour satisfaire aux impératifs du développement et en atteindre les objectifs. Comme le Président Mandela l'a rappelé lors de la Conférence anniversaire du GATT, "le commerce ne suffit pas pour créer un monde meilleur". Ce qu'il faut, c'est un système amélioré de conduite de l'économie mondiale qui reconnaisse, plus ouvertement que cela n'a peut-être été le cas jusqu'à présent, que la libéralisation des marchés est un bon serviteur mais un mauvais maître du développement économique.

ÉMERGENCE D'UN CONSENSUS SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

On observe déjà les prémices de ce que l'on a appelé de plus en plus le consensus de l'après-Washington sur la politique de développement économique. Ce nouveau consensus traduit une meilleure compréhension des limites des forces du marché et de ce qu'il faudrait faire pour que les marchés fonctionnent mieux. La pierre angulaire du consensus de Washington, qui a dominé la théorie et la pratique en matière de politique de développement pendant une bonne partie des années 80 et des années 90, était de croire que de bons résultats économiques dépendaient de la libéralisation des marchés et d'une correction des prix. Une fois ces réformes mises en place, on pourrait compter sur les marchés privés pour répartir les ressources au mieux et assurer une robuste croissance économique. Or, on reconnaît de plus en plus aujourd'hui que les orientations prescrites étaient incomplètes et risquaient de nuire à l'avènement d'une croissance économique durable et réductrice de pauvreté dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Les marchés sont souvent imparfaits ou incomplets et ont besoin, pour bien fonctionner, d'être appuyés et encadrés par les pouvoirs publics. On le constate très clairement quand il s'agit de la répartition du revenu et de la croissance économique. Le paradigme de la libéralisation soutenait à juste titre qu'une croissance économique solide et durable était la condition d'une amélioration sensible des niveaux de vie des pauvres, mais l'hypothèse selon laquelle les avantages d'une croissance économique plus rapide se propageraient automatiquement à tous les groupes socioéconomiques est contredite par les signes de plus en plus nombreux d'une montée des inégalités dans beaucoup de pays à faible revenu, même lorsque les résultats de croissance se sont nettement améliorés. Des études récentes confirment que la politique des pouvoirs publics peut être l'instrument essentiel d'une répartition plus équitable des fruits d'une croissance économique plus forte. Le nouveau consensus de l'après-Washington sur la politique en matière de développement a par conséquent rétabli la politique des pouvoirs publics dans son véritable rôle, à savoir compléter la libéralisation et les réformes

économiques de manière à permettre aux mécanismes du marché de fonctionner plus efficacement comme instrument de la politique de développement.

Le nouveau consensus constate également que les buts du développement vont au-delà de l'objectif relativement étroit de croissance économique et comprennent la répartition et l'atténuation de la pauvreté, le progrès social et un développement écologiquement durable. Il est reconnu également que la réalisation de ces objectifs de développement plus ambitieux devrait s'appuyer sur un processus plus ouvert de participation à l'élaboration des politiques dans lequel tous les groupes sociaux, en particulier ceux, défavorisés, dont la voix a rarement été entendue dans le passé, seraient associés de diverses manières à la prise des décisions qui concernent leur existence tout entière.

La naissance d'une perception plus vaste des buts du développement et d'une formulation moins doctrinaire et plus ouverte des orientations de la politique de développement donne une idée des résultats que l'on pourrait obtenir en introduisant les mêmes principes et les mêmes idées dans l'arène des débats et des négociations sur la politique économique internationale. On aperçoit déjà les signes encourageants d'une plus grande inclination des pays avancés et des principales institutions internationales à adopter une vision plus large sur les questions de politique économique internationale et de conduite mondiale des affaires et à travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs concernant directement les besoins des pays en développement et des pays les moins avancés et leur population. Le Directeur général de l'OMC a illustré ce changement de perception dans une allocution prononcée peu de temps après la célébration du cinquantième anniversaire du GATT/OMC en mai 1998, quand il a déclaré :

"... nous devons cesser de regarder le monde par le petit bout de la lorgnette et commencer à considérer les multiples défis auxquels nous sommes confrontés comme les pièces d'un puzzle plus grand exigeant des solutions plus larges et plus cohérentes ... de nombreuses personnes parfaitement raisonnables s'inquiètent à juste titre des signes d'aggravation de la dégradation de l'environnement, des niveaux inacceptables de pauvreté, des atteintes aux droits de l'homme dans certains pays, ou de l'abaissement des normes du travail... Comme jamais auparavant, le commerce - et les règles du système commercial - recoupe toute une série de problèmes et de préoccupations qui ont des incidences importantes sur la vie quotidienne des gens..."

Ainsi, malgré l'absence d'un large consensus sur les méthodes et les stratégies de négociation concernant l'ordre du jour permanent et les nouvelles questions, il est possible de discerner les prémices d'un "consensus de Genève", à savoir le fait que l'on reconnaisse de plus en plus largement que le commerce ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen de rendre la croissance et le développement plus durables et plus équitables. Il faut maintenant affiner ce consensus et le traduire en un programme concret d'application : ce sera une tâche intellectuelle et politique majeure pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les PMA et la communauté internationale.

Cette volonté d'élargir et d'étendre le programme d'action en matière de commerce international procède en partie d'une réaction à l'évolution de la physionomie des échanges internationaux. Dans les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les services ont pris le pas sur les industries manufacturières dans l'activité économique et il en est résulté un déplacement des industries manufacturières vers les pays en développement, où les coûts de main-d'oeuvre plus bas assurent un avantage comparatif. La nature des activités manufacturières se transforme elle aussi avec l'apparition d'une structure de production mondiale. Aujourd'hui, le commerce est de plus en plus étroitement lié aux investissements, car les sociétés multinationales coordonnent la production internationale en utilisant des réseaux mondiaux. Ces changements structurels dans la configuration du commerce mondial donnent du poids à l'argumentation récente selon laquelle le GATT/OMC devrait maintenant mettre l'accent, non plus sur les préoccupations traditionnelles concernant les questions de libéralisation du commerce, mais sur les "nouvelles" questions relatives au commerce, comme le commerce des services, les flux internationaux d'investissement et de technologie, la politique de la concurrence et l'environnement.

La crise financière qui a commencé en Asie au milieu de l'année 1997 a eu des effets dommageables tant dans cette région qu'au dehors. Le fait qu'elle se soit produite dans une région en développement considérée jusque-là comme celle ayant le mieux réussi dans le monde a profondément bouleversé les théories en cours concernant les stratégies du commerce et du développement et le rôle des organismes internationaux chargés de la gestion de l'économie mondiale. Cette crise a aussi fortement contribué à la naissance d'un nouveau consensus sur la politique en matière de développement et de commerce. La crise financière en Asie a durement rappelé que la mondialisation est à double tranchant et qu'elle comporte autant de risques que de chances. Ses répercussions ne se sont pas limitées aux pays qui sont au coeur de la tempête, et les effets de contagion et

de retombée ont touché les perspectives de croissance des pays en développement. Les importantes dévaluations monétaires survenues dans les pays d'Asie ont nui à la compétitivité relative à d'autres pays en développement et le fléchissement de la demande sur les marchés asiatiques a assombri les perspectives d'exportation des pays développés comme des pays en développement. Conjuguée aux effets de mauvaises conditions météorologiques et de l'affaissement des prix des produits de base, cette crise a obligé à réviser en baisse les projections de croissance pour les PMA.

Plusieurs facteurs ont contribué, à des degrés divers selon les pays, à la crise asiatique, mais le facteur commun a été la faiblesse des marchés financiers. Le relâchement des contrôles sur les institutions financières et la libéralisation des comptes de capital ont encouragé des prêts imprudents et amené les institutions financières et leurs clients à trop s'exposer aux risques de change. La crise comporte un certain nombre de leçons importantes pour le développement et la politique financière. Elle montre qu'une libéralisation effrénée des mouvements de capitaux augmente l'instabilité des capitaux à court terme et ne contribue guère à l'investissement ni à la croissance. Il faut en fait des politiques propres à restreindre les mouvements de capitaux à court terme et à encourager parallèlement les apports de capitaux à long terme, en particulier les investissements étrangers directs. Dans une optique plus générale, la crise confirme que l'on ne peut pas compter sur le marché libre pour obtenir un résultat socialement optimal. Ce qui fait défaut actuellement, c'est une politique des pouvoirs publics visant à encadrer et surveiller le comportement des marchés financiers; en l'absence de toute réglementation, ces marchés risquent de donner des résultats peu satisfaisants et peu favorables à la croissance et au développement réels à long terme.

Pour qu'un nouveau programme de dialogue international sur le commerce et le développement soit viable et obtienne l'adhésion de la communauté internationale tout entière, il faut que les PMA participent à égalité à son élaboration et puissent en revendiquer la paternité. Les préoccupations et intérêts particuliers des pays en développement ont été reconnus lors des négociations du Cycle d'Uruguay, mais il reste beaucoup à faire si l'on veut que les PMA puissent accéder pleinement aux avantages que comporte l'appartenance à l'OMC et qu'il soit tenu compte de leurs besoins tant dans la mise en oeuvre des accords existants que dans les négociations en cours sur l'ordre du jour permanent et l'examen de questions nouvelles.

LA CROISSANCE DANS LES PMA AU COURS DE LA PÉRIODE RÉCENTE

Le Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés faisait état de l'évolution notable de la situation des PMA au milieu des années 90, des efforts soutenus de réforme de la politique économique ayant abouti à une amélioration des résultats économiques dans la moitié environ de ces pays. Ces progrès ont été maintenus en 1997. La croissance dans les PMA en tant que groupe s'est établie en moyenne à 4,8 % en 1997, soit un point de pourcentage de moins que la croissance moyenne enregistrée par les pays en développement. Dans quelque 34 PMA, le revenu par habitant a augmenté. Vingt-cinq PMA connaissent une progression de leur revenu par habitant depuis trois années consécutives au moins, illustration du redressement économique amorcé au milieu des années 90. Si l'on considère que la croissance économique par le passé dans la plupart des PMA a été extrêmement fluctuante, cette tendance apparaît encourageante.

L'amélioration globale des résultats économiques en 1997 a été due à une combinaison de facteurs, dont une plus grande stabilité macroéconomique du fait de politiques budgétaires et monétaires prudentes, quelques effets différés de récentes réformes, des conditions climatiques favorables dans certains PMA asiatiques, et une amélioration de la croissance économique en Europe et en Amérique du Nord, qui sont les principaux marchés des PMA. Toutefois, cette tendance n'a pas été suffisamment forte par rapport au reste du monde (en particulier par rapport aux autres pays en développement) pour empêcher que la part des PMA dans la production mondiale et le commerce international continue de diminuer. De plus, la fragilité économique des PMA, illustrée par leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, le manque de diversification, le risque de revirement politique et la menace de conflits armés, continue de peser sur la viabilité de cette amélioration récente des résultats.

L'actuelle tourmente économique en Asie de l'Est est lourde d'incertitudes quant aux perspectives à court terme de la production mondiale et du commerce international. La baisse des prix des produits de base autres que les combustibles, aggravée par la faiblesse de la demande sur les marchés asiatiques, sera préjudiciable à un grand nombre de PMA qui sont fortement tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation. De même, la crise devrait avoir pour effet de modifier profondément la répartition globale des flux financiers. Une réévaluation des risques associés aux investissements dans les pays émergents ou pré-émergents pourrait entraîner une diminution et un renchérissement du financement extérieur privé pour les PMA. De plus, l'ampleur des récentes mesures de sauvetage adoptées en faveur des pays pris dans la tourmente financière fait qu'il y aura beaucoup moins de ressources financières à des conditions de faveur pour répondre aux besoins

urgents des PMA, en particulier s'il faut faire appel aux pays donateurs comme dans le cas de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

La croissance économique dans les PMA africains a légèrement faibli en 1997, mais ces pays ont néanmoins maintenu leur récente dynamique de croissance en dépit de plusieurs facteurs exogènes défavorables tels que de mauvaises conditions climatiques, une diminution de l'aide et un fléchissement des prix des produits de base. Des sécheresses et des précipitations inhabituelles ont provoqué de nombreuses pertes de récoltes dans des PMA d'Afrique australe et dans certains pays sahéliens, tandis que les pays d'Afrique de l'Est en particulier étaient victimes d'inondations catastrophiques fin 1997 et début 1998. Ces inondations ont provoqué non seulement de graves pénuries alimentaires, mais aussi de lourdes pertes en vies humaines et en infrastructures agricoles et infrastructures de transport dans la région. Outre l'aide d'urgence - nourriture, relogement, soins médicaux - à apporter aux populations touchées par les inondations, la nécessité d'assurer le redressement à long terme de l'agriculture et de reconstruire les infrastructures est venue s'ajouter aux pressions budgétaires. Cela pourrait avoir des effets préjudiciables à la fois sur la gestion macroéconomique à court terme et sur la planification à long terme du développement, si les gouvernements des PMA doivent utiliser une proportion importante de leurs ressources pour répondre à ces besoins en secours d'urgence. Dans d'autres PMA africains, la poursuite de politiques budgétaires et monétaires prudentes et de la libéralisation du taux de change s'est traduite par un recul de l'inflation et par une amélioration des équilibres budgétaires publics et de la balance en compte courant.

Les PMA asiatiques ont conservé une croissance économique régulière en 1997, avec un chiffre de 5,4 %, mais la croissance économique dans l'ensemble de la région a accusé les conséquences de la crise financière du second semestre de 1997. Les PMA asiatiques semblent n'avoir été que légèrement touchés au tout début de la crise, mais en raison de la forte contraction de l'activité économique dans la région en 1998, ceux qui dépendaient de leurs voisins dynamiques en tant que sources d'investissement et d'échanges sont aujourd'hui confrontés à une grave situation, avec une chute brutale des transferts nets de revenus de travailleurs expatriés, une baisse des exportations et une diminution des apports d'investissements étrangers directs.

Bien que les résultats récents de nombreux PMA soient encourageants, le maintien de cette dynamique de croissance, en particulier en Afrique, reste très incertain. Le secteur privé n'a guère réagi aux possibilités offertes par l'amélioration de l'environnement macroéconomique et par la libéralisation des marchés dans les PMA. L'analyse de la contribution des différents secteurs à la croissance dans ces pays au cours des deux dernières décennies confirme qu'il n'y a guère eu de diversification structurelle et que le secteur agricole reste la principale source de croissance. La part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut (PIB) demeure inférieure à 10 %. L'activité économique dans les PMA est donc fortement tributaire du secteur agricole, qui est lui-même vulnérable à des chocs exogènes et imprévisibles, qu'il s'agisse des conditions climatiques, de catastrophes naturelles, des fluctuations des prix des exportations ou de perturbations politiques.

L'investissement et l'épargne par rapport au PIB sont restés extrêmement modestes dans les PMA en dépit d'une certaine amélioration ces derniers temps, et dans de nombreux pays l'investissement ne suffit pas à couvrir les besoins de remplacement, et donc moins encore à créer de nouvelles capacités de production. L'investissement étranger direct est également très faible, et est concentré dans les pays riches en ressources minérales. Ces deux éléments - faiblesse de l'investissement et de l'épargne, et manque d'investissements étrangers directs - font sérieusement douter de la capacité des PMA de maintenir le rythme du récent redressement. En raison de l'improbabilité d'une accélération notable de la productivité dans un proche avenir, une plus forte mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour obtenir une hausse de l'investissement apparaît comme la condition indispensable d'une croissance économique soutenue, à long terme dans les PMA.

LES PMA ET LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL : OUVERTURES ET CONTRAINTES

Financement du développement

La mobilisation de ressources pour l'investissement est depuis longtemps considérée comme un élément essentiel pour une croissance économique durable. Dans les PMA, toutefois, le taux moyen d'épargne et d'investissement a été beaucoup plus faible que dans les autres pays en développement, bien en deçà du niveau nécessaire pour stimuler ou maintenir une forte reprise économique. Cette situation a été aggravée par la diminution de l'investissement public dans de nombreux pays où les gouvernements entendaient poursuivre des politiques budgétaires et fiscales plus prudentes. L'investissement public diminuant ou

stagnant, le rôle du secteur privé en matière d'investissement devient plus important, et il est indispensable, pour mobiliser un surcroît d'épargne intérieure dans ce secteur, de se doter d'institutions financières nationales et d'un cadre réglementaire. Le Rapport de 1996 sur les pays les moins avancés faisait état des progrès accomplis par les PMA concernant le renforcement de leur secteur financier; le Rapport de cette année insiste sur la contribution potentielle des investissements extérieurs aux efforts déployés par les PMA pour maintenir leur dynamique de croissance. À cet égard, on y trouve une analyse du rôle que les institutions officielles peuvent jouer à l'appui de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour le financement de projets d'investissement dans les PMA, à travers de nouvelles formes de financement de coentreprises.

La contribution de l'investissement étranger privé dans les PMA reste modeste; cela tient en partie aux caractéristiques structurelles de l'économie de ces pays, où les marchés financiers sont sous-développés, l'information accessible aux investisseurs potentiels imparfaite et les risques liés aux investissements à long terme élevés. Un facteur potentiellement important qui influe sur le volume ou l'orientation des flux d'investissements étrangers dans les PMA est le niveau de l'appui public aux investissements privés. Lorsque les marchés sont faibles et fonctionnent de façon imparfaite, des interventions publiques sont nécessaires pour soutenir et encourager les investisseurs privés. Un certain nombre d'institutions multilatérales jouent déjà un rôle important en garantissant quelques-uns des risques non commerciaux des investisseurs étrangers, en mobilisant directement des capitaux privés, en fournissant des conseils et une assistance technique pour l'élaboration de projets et en diffusant des renseignements auprès des investisseurs et des prêteurs potentiels; on peut notamment citer la Société financière internationale (du groupe de la Banque mondiale) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Les banques régionales de développement et les donateurs bilatéraux sont également actifs dans ce domaine. Toutefois, l'appui de ces institutions à l'investissement privé et à la mobilisation des ressources dans les PMA a été extrêmement variable. Par exemple, la Société financière internationale n'a consacré, en 1997, que 2,6 % de son portefeuille d'investissements et 9,4 % de ses projets d'investissement à des PMA. Il en va de même pour beaucoup d'autres institutions; cette situation tient en partie au fait que leur participation est fonction de la demande exprimée et illustre la suite donnée aux propositions ou aux demandes émanant d'investisseurs privés. Ces dernières années, le financement privé de projets d'infrastructure, avec diverses modalités liant le remboursement aux revenus dégagés par l'exploitation des infrastructures ainsi créées, a suscité un certain intérêt de la part des pouvoirs publics, mais là encore, les PMA n'ont guère mis à profit ces nouvelles tendances.

Les institutions publiques peuvent jouer un rôle décisif d'appui à l'investissement privé lorsque le marché privé ne fournit qu'une information inadéquate ou incomplète aux investisseurs potentiels. Elles peuvent également faire office d'intermédiaire pour la création de partenariats d'investissement entre secteur public et secteur privé en vue du financement conjoint d'investissements d'infrastructure qu'aucun des deux partenaires ne voudrait ou ne pourrait à lui seul entreprendre. Toutefois, la plupart des PMA n'ont guère d'expérience de ces modalités complexes de financement de projets et ont donc besoin d'une assistance technique et de services consultatifs. Un financement à des conditions de faveur de la part d'institutions multilatérales ou bilatérales, une garantie partielle des risques et des garanties et un soutien financier publics spéciaux seront également nécessaires pour assurer le montage financier des projets. La communauté internationale peut aider les PMA à améliorer leur situation en matière d'investissement en contribuant à la mobilisation de financements privés pour l'exécution de projets d'investissement dans ces pays, en particulier dans divers secteurs d'infrastructure.

Financement extérieur du développement et dette extérieure

Dans les PMA, la dette extérieure continue d'empêcher de mobiliser davantage de ressources et d'accélérer la croissance. La diminution de plus d'un milliard de dollars des apports de ressources extérieures à ces pays en 1997 n'a bien entendu pas amélioré la situation. L'aide publique au développement continue de représenter la plus grande partie de ces apports extérieurs. L'ensemble des flux d'aide publique au développement des PMA a fortement diminué, passant de 16,6 milliards de dollars en 1995 à 14,2 milliards de dollars, la part de ces pays dans le total des flux d'aide publique au développement tombant ainsi de 28 % à 24 %. Les perspectives globales en matière d'aide au développement apparaissent sombres, car les États-Unis semblent hésiter à maintenir leur position de premier fournisseur d'aide et l'économie japonaise s'enfonce dans la récession. De plus, même si les ressources récemment mobilisées par la communauté internationale pour aider les pays d'Asie de l'Est en crise n'ont sans doute pas été prises sur des fonds destinés à aider les pays les plus pauvres, la crise a concentré les préoccupations internationales sur la région asiatique et a sensiblement accru les besoins de celle-ci en proportion des ressources globales disponibles.

La rapidité et l'ampleur du soutien financier accordé par la communauté internationale aux économies asiatiques en crise contrastent fortement avec sa pusillanimité concernant le surendettement et la diminution des flux d'aide en valeur réelle qui continuent de limiter les perspectives de développement dans les PMA. De nombreux PMA ont été incapables d'honorer leurs

obligations, et fin 1997, 19 pays au total avaient rééchelonné leur dette. Des 41 pays considérés comme pays pauvres très endettés (PPTE), 29 sont des PMA, qui peuvent en principe prétendre à un allègement supplémentaire au titre de l'initiative PPTE. À la mi-avril 1998, la situation de neuf pays, dont six PMA, avait été examinée en fonction des critères de qualification prévus par le mécanisme PPTE. La lenteur du processus est toutefois telle que seulement trois PMA en verront le terme avant la fin de l'an 2000. Il apparaît donc que très peu de PMA bénéficieront de l'initiative PPTE à court ou même à moyen terme. Des efforts continus doivent être faits par la communauté internationale des donateurs pour répondre aux problèmes d'endettement des PMA et corriger la tendance à la baisse des flux d'aide en valeur réelle vers ces pays, si l'on ne veut pas perdre l'occasion qui s'offre de transformer la récente reprise dans de nombreux PMA en croissance économique soutenue.

Les PMA et le système commercial multilatéral

Renforcer la capacité des PMA de participer au système commercial multilatéral, notamment en favorisant l'adhésion à l'OMC de ceux qui n'en sont pas encore membres, devrait être un élément important des efforts de la communauté internationale pour intégrer ces pays dans l'économie mondiale. Être membres de l'OMC permet aux pays de concevoir leurs stratégies de développement et leurs politiques commerciales dans un environnement plus prévisible, plus transparent et plus stable. Cela leur permet aussi de défendre leurs intérêts commerciaux et économiques en participant aux négociations commerciales multilatérales, ce qui les dispense de devoir signer périodiquement une multitude d'accords commerciaux bilatéraux avec leurs partenaires commerciaux. L'OMC est toutefois plus qu'une simple organisation commerciale : son influence s'étend, au-delà des négociations commerciales, à un large éventail de questions en rapport avec le commerce. Les PMA ne peuvent donc rester indifférents à ses activités, pas plus que ceux qui n'en sont pas encore membres ne peuvent escompter rester à l'abri des conséquences de l'évolution et des mécanismes du système commercial. Mais surtout, les PMA membres de l'OMC ont la possibilité de contribuer activement au fonctionnement de l'organisation et peuvent faire en sorte que leurs intérêts soient correctement pris en compte dans le nouveau "consensus de Genève" sur des questions relevant de la sphère d'interaction du commerce et du développement. Même s'ils ne disposent que d'un faible pouvoir de négociation au niveau multilatéral, ils peuvent contribuer au dialogue à l'OMC en y exprimant leurs intérêts et en y formulant des propositions propres concernant la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay et les négociations sur le programme incorporé. Ceux qui ne sont pas encore membres de l'OMC doivent veiller à ce que leurs problèmes de développement soient dûment pris en compte dans les négociations sur leur adhésion.

Adhésion à l'OMC

Pour pouvoir adhérer à l'OMC dans des conditions compatibles avec leurs besoins en matière de commerce, de financement et de développement, les PMA doivent formuler leurs principaux objectifs de négociation en s'appuyant sur une analyse détaillée de leurs stratégies et politiques économiques et de la conformité de celles-ci avec les obligations imposées par le statut de membre de l'OMC. Les négociations sur l'adhésion et, à terme, le statut de membre de l'OMC, imposent un renforcement considérable de l'infrastructure institutionnelle nationale des pays candidats, dont beaucoup ont constaté, à cet égard, l'insuffisance de leurs ressources humaines et financières. Un effort d'envergure doit être fait pour renforcer et améliorer les institutions, dispenser une formation spécialisée et améliorer le rassemblement, la coordination et la gestion de l'information. Grâce à ses compétences techniques dans un large éventail de disciplines, la CNUCED peut apporter une contribution particulière aux PMA dans maints domaines.

Compte tenu de la charge exceptionnellement lourde qu'il fait peser sur les capacités humaines et institutionnelles limitées des PMA, le processus d'adhésion pourrait être révisé afin de réduire les obligations qu'il impose à ces pays, sans compromettre pour autant la transparence et l'intégrité des règles et disciplines multilatérales de l'OMC. Sans une pleine intégration institutionnelle des PMA dans le système commercial multilatéral, il ne peut y avoir de véritable cadre global pour la gestion de l'économie mondiale. Les pays développés et les pays en développement les plus avancés ont déjà manifesté leur désir de voir tous les PMA devenir membres de l'OMC. La difficulté, toutefois, est non seulement d'accélérer le processus, mais aussi de faire en sorte que celui-ci soit non discriminatoire, c'est-à-dire qu'il tienne compte des problèmes politiques, institutionnels et structurels communs aux PMA, et en prévoit un traitement approprié. C'est dans ces conditions que les PMA pourront assumer pleinement leur participation à l'ordre multilatéral auquel ils auront choisi de s'associer.

Mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay

La plupart des 29 PMA qui sont actuellement membres de l'OMC ont entamé leur processus d'adhésion au cours des négociations du Cycle d'Uruguay, mais beaucoup n'ont pas su anticiper pleinement les conséquences qu'aurait cette adhésion sur

leurs propres intérêts commerciaux et leur développement. Quelques-unes de ces conséquences sont apparues lorsque les pays ont entrepris d'appliquer les accords et d'honorer leurs obligations. La mise en oeuvre des accords a posé deux catégories de problèmes aux PMA : 1) des problèmes découlant de leurs propres processus d'interprétation et d'application au niveau national des accords; et 2) des problèmes découlant des processus appliqués parallèlement par les autres membres de l'OMC.

Les relations entre le droit interne ou national d'un pays et le droit international sont complexes, même lorsqu'elles ne sont pas compliquées par des problèmes de développement. Quatre catégories d'activités caractérisent la plupart des procédures nationales d'application, et les PMA ont éprouvé des difficultés particulières dans chacune de ces quatre catégories.

Premièrement, les notifications au secrétariat de l'OMC, qui visent à promouvoir la transparence, impliquent la communication obligatoire d'informations précises concernant la politique commerciale et les mesures commerciales des gouvernements. Elles constituent un important handicap administratif pour des pays dont l'infrastructure de communication est insuffisante et dont l'administration publique manque de personnel ou est inefficace. Étant donné le nombre d'accords de l'OMC qui prévoient des obligations de notification, il n'est pas surprenant que les PMA aient éprouvé des problèmes particuliers à s'acquitter de ces obligations.

Deuxièmement, les mesures de restriction du commerce doivent être éliminées. Il s'agit principalement d'obstacles non tarifaires dans le secteur agricole, de prescriptions relatives à la proportion d'éléments d'origine locale dans le cas d'investissements productifs et de subventions visant à faciliter le remplacement des importations. S'il peut y avoir de bonnes raisons de considérer les obstacles de la première et de la deuxième catégorie comme des mesures temporaires prises pour répondre à des problèmes de balance des paiements au titre de l'article XVIII B du GATT de 1994, les subventions prohibées doivent par contre être totalement supprimées d'ici à la fin de 2002.

Troisièmement, certains accords imposent de créer des institutions nationales, généralement pour l'exécution de fonctions administratives ou de fonctions liées à l'application des accords. Si cela peut lourdement grever les ressources financières et administratives des PMA, il faut néanmoins reconnaître que différer la mise en place d'une institution dont la création n'est pas obligatoire (par exemple, autorité antidumping, en application de l'Accord sur la mise en oeuvre de l'article VI du GATT de 1994) risque d'entraîner des coûts additionnels.

Quatrièmement, de nombreux accords imposent l'adoption d'une législation et la formulation de procédures spécifiques. Les problèmes rencontrés par les PMA à cet égard sont généralement analogues aux problèmes liés à la mise en place d'institutions pour l'application des accords.

Par ailleurs, la façon dont les membres de l'OMC qui ne sont pas des PMA s'acquittent de leurs obligations au titre des accords de l'OMC peut également créer des problèmes particuliers aux PMA. L'article XX du GATT de 1994 et les accords sur les mesures antidumping, les obstacles techniques au commerce, et les mesures sanitaires et phytosanitaires, en particulier, comportent un certain nombre de dispositions dont l'interprétation pourrait être préjudiciable aux intérêts des PMA en matière d'exportation. De plus, les problèmes rencontrés par les PMA à cet égard risquent d'être aggravés par le manque de diversification des exportations de ces pays.

Aux problèmes d'application proprement dits s'ajoutent des difficultés tenant à ce que de nombreux Accords du Cycle d'Uruguay prévoient un processus continu de révision ou comportent des programmes incorporés, qui sont souvent en fait des processus de négociation à part entière. Les PMA doivent être prêts à défendre leurs intérêts dans chaque instance ou comité compétent, qu'il s'agisse des subventions ne donnant pas lieu à une action en vertu de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, du brevetage d'espèces végétales ou animales en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, des attributions des groupes spéciaux antidumping, ou de la formulation de règles d'origine au titre de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce.

Il est important de souligner que les avantages procurés par les Accords du Cycle d'Uruguay dépendent de la mise en oeuvre des obligations et des engagements. On considère que les PMA, en particulier les PMA africains et les pays importateurs nets de denrées alimentaires, seront ceux qui bénéficieront le moins des accords en raison de leur faible intégration dans le système commercial multilatéral. Leur marginalisation risque de s'accroître s'ils ne peuvent honorer leurs engagements à l'égard de l'OMC et donc exploiter au mieux les possibilités offertes par le système commercial multilatéral. La mise en oeuvre des Accords du Cycle

d'Uruguay et l'exécution de programmes d'assistance technique en vue de renforcer la participation des PMA à ce système devraient être des priorités pour la communauté internationale au cours des mois à venir.

Les PMA et le commerce des services

Les échanges de services commerciaux - voyages, transports, communications, services financiers et services professionnels - ont représenté environ 25 % du commerce international en 1996. La révolution de l'informatique facilite l'exportation de nombreux services et la baisse du coût des communications a donné une nouvelle dimension à l'intégration, ce qui a d'importantes conséquences pour les PMA à l'heure où ils s'efforcent de prendre une part plus active à l'économie mondiale. Pour pouvoir soutenir la concurrence internationale, leurs producteurs doivent avoir accès à des services efficaces et avantageux; ces services sont déterminants pour la compétitivité des entreprises et de l'économie tout entière.

L'importance du commerce international des services n'est plus à démontrer : en témoigne la place faite à cette question dans les Accords du Cycle d'Uruguay. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) pose des règles et principes multilatéraux dans ce domaine, et même s'il n'impose pas d'obligation générale d'accorder aux fournisseurs étrangers le traitement national ou l'accès aux marchés, il entraîne bel et bien des devoirs de cette nature dans les secteurs et sous-secteurs inscrits sur la "liste d'engagements spécifiques" de chaque État membre. L'article XIX de l'AGCS prévoit qu'"une flexibilité appropriée sera ménagée aux différents pays en développement membres pour qu'ils puissent [...] élargir progressivement l'accès à leurs marchés en fonction de la situation de leur développement".

Cet accord a des répercussions importantes sur les PMA, bien que leur secteur tertiaire soit encore relativement peu développé. La nécessité d'ouvrir les marchés pose des problèmes difficiles à leurs dirigeants qui doivent mûrement peser les avantages et les inconvénients d'une intensification de la concurrence. En outre, la libéralisation des échanges de services commerciaux exige fréquemment une adaptation des lois et règlements nationaux, autrement dit des réformes à la fois intérieures et extérieures. Les PMA ont tout intérêt à mettre en oeuvre de telles réformes, qui entraîneront une augmentation de leurs exportations de services ou une amélioration de la compétitivité des services locaux. Malheureusement, ils n'ont souvent pas les moyens institutionnels, humains et financiers nécessaires pour tirer le meilleur parti d'une participation croissante au commerce international des services, et ils se trouvent très démunis quand il s'agit de se préparer à des négociations commerciales et de réorienter leur politique intérieure. Ces pays ont donc besoin de l'aide de la communauté internationale pour consolider leur infrastructure institutionnelle et pour acquérir les connaissances et compétences qui leur permettront de s'intégrer dans l'économie mondiale d'une façon qui stimule leur croissance et renforce leur compétitivité, compte dûment tenu de leurs objectifs de développement et de leurs problèmes particuliers.

Les PMA et l'environnement

Pendant longtemps, les PMA ne se sont guère souciés des questions écologiques, et encore moins de leurs aspects commerciaux. Ces dernières années, cependant, avec la prise de conscience internationale de la dégradation de l'environnement, ils se sont rendu compte qu'il fallait prendre ces questions en considération dans leurs programmes de développement et d'atténuation de la pauvreté. Nombre d'entre eux ont adopté des plans d'action nationaux pour renforcer les institutions, surveiller et améliorer la qualité de l'environnement, dispenser une éducation dans ce domaine et sensibiliser la population. Ces plans ne mentionnent toutefois que rarement les rapports entre commerce et environnement.

Maintes questions examinées par le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC intéressent les PMA tout autant que les autres pays en développement. Ainsi, les prescriptions écologiques limitent exactement de la même façon l'accès des uns et des autres aux marchés. Toutefois, les PMA ont généralement beaucoup plus de mal que les pays relativement plus avancés à s'adapter à ces exigences. Les difficultés d'accès sont exacerbées quand plusieurs sortes de restrictions sont imposées simultanément (mesures visant, par exemple, à protéger à la fois l'environnement et la santé). Le fait que les recettes d'exportation des PMA dépendent généralement d'un nombre limité de produits peut aggraver encore les choses.

D'autres problèmes écologiques en rapport avec le commerce peuvent être particulièrement critiques pour les PMA. La dégradation de l'environnement risque de réduire leur capacité d'exportation, et ils sont tout spécialement vulnérables aux pratiques - décharge ou immersion de déchets, utilisation de produits nocifs pour le milieu, emploi de techniques dépassées - qui peuvent contribuer directement ou indirectement à cette dégradation. Le manque d'informations sur la toxicité ou le danger de ces déchets

et la multiplicité des points d'entrée font qu'il est extrêmement difficile pour les PMA d'en interdire effectivement l'importation. La détérioration de l'environnement leur coûte d'autant plus cher que leur économie est peu diversifiée.

Dans les PMA, les questions écomerciales ont une myriade de liens avec le développement et il vaut mieux les situer dans un contexte socioéconomique plus général, en les considérant sous l'angle de l'expansion des échanges. Les problèmes écologiques sont notamment le manque de services d'assainissement, la pollution de l'eau, la dégradation des terres, la déforestation et l'appauvrissement de la biodiversité. Ils sont dus en grande partie à la pauvreté, à la croissance démographique, au dysfonctionnement des marchés et des institutions ainsi qu'à des erreurs d'orientation, ce à quoi s'ajoute l'instabilité sociale et politique. Les disciplines instituées par l'OMC dans le domaine de l'environnement visent à limiter l'application de mesures commerciales à but écologique et reposent sur certaines hypothèses, concernant l'infrastructure et la capacité institutionnelle des Etats membres, qui font abstraction de maints problèmes urgents des PMA. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour aider ces pays à renforcer leur capacité d'analyse et à mieux coordonner l'action dans le domaine du commerce et de l'environnement, afin d'alléger certaines des contraintes qui entravent actuellement leur développement durable.

LES PROGRÈS DU NOUVEAU CONSENSUS

Depuis une dizaine d'années, avec la fin de la guerre froide, les gouvernements étudient les contours d'un nouvel ordre international fondé sur une croissance économique et un développement durables. On prend conscience du fait que la mondialisation provoque un décalage des structures économiques et politiques au niveau international, les frontières de l'activité économique correspondant de moins en moins aux frontières nationales et politiques. Le fossé s'est encore creusé entre les pays du Nord et ceux du Sud, et même entre ces derniers, cependant que l'intégration économique s'accélérait. La distinction traditionnelle entre commerce et investissement s'est estompée car la production manufacturière est de plus en plus organisée et gérée à l'échelle mondiale. Les pays du tiers monde sont devenus plus ouverts et participent davantage à l'économie internationale, d'où la nécessité de mieux intégrer politique de développement et politique commerciale. Les efforts pour remédier aux décalages de l'économie planétaire sont surtout le fait de l'ONU et de l'OMC, mais l'intégration au niveau des institutions internationales tarde à suivre l'évolution des réalités mondiales. Il ne sera pas facile d'harmoniser plus étroitement les objectifs commerciaux et les objectifs de développement; il faudra pour cela adopter de nouvelles méthodes de négociation, en tenant dûment compte des problèmes et des intérêts des PMA. Heureusement, la communauté internationale semble résolue à renforcer ses structures institutionnelles de façon que la mondialisation puisse être mise au service d'une croissance et d'un développement durables, en particulier dans les PMA.

Les PMA peuvent eux-mêmes jouer un rôle important dans l'établissement de règles en prenant une part active aux négociations prévues, en faisant des propositions concrètes pour améliorer certains accords et en suivant de près les débats en cours sur des thèmes nouveaux.

En ce qui concerne les négociations déjà programmées, les PMA ont notamment intérêt à définir une position stratégique pour celles qui commenceront en 1999. Vu la place de l'agriculture dans leur économie - elle nourrit et fait vivre une grande partie de la population - ils pourraient proposer une révision des dispositions de l'Accord sur l'agriculture qui limitent actuellement la production vivrière pour la consommation locale. Les PMA devraient pouvoir octroyer des subventions et réglementer les importations pour améliorer leur production agricole. Il y a également lieu de remédier aux lacunes actuelles des dispositions concernant les besoins des PMA importateurs nets de denrées alimentaires. Dans le secteur tertiaire, la libéralisation effective des services laboratoires dans les pays développés et l'émigration de main-d'oeuvre des PMA devraient faire l'objet de négociations approfondies. Les PMA devraient pouvoir tirer d'importants avantages de la libéralisation des services, si elle s'accompagne d'un plein assouplissement des limites et conditions imposées dans les secteurs où les pays développés se sont engagés à accorder l'accès aux marchés et le traitement national.

Il y a lieu d'améliorer certains accords pour pouvoir prendre en considération les problèmes structurels des PMA. Par exemple, il faut remédier au déséquilibre entre les droits et les obligations énoncés dans le Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, et réformer le mécanisme de règlement lui-même, qui est lourd et coûteux. Les dispositions de l'article XVIII:B du GATT de 1994 concernant la balance des paiements doivent être révisées de façon que l'on tienne compte de la structure ainsi que de la nature des réserves et des flux pour déterminer si un pays connaît des problèmes de balance des paiements. Quant au choix des mesures à prendre pour réglementer les importations en pareil cas, les PMA doivent pouvoir agir avec un maximum de souplesse, sous la surveillance du Comité de la balance des paiements, vu que les mesures fondées sur les prix sont moins efficaces dans des systèmes économiques relativement sous-développés. Pour atteindre les objectifs

de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce, il convient d'y inclure des dispositions concernant la promotion de l'innovation technologique et du transfert des techniques.

Les PMA doivent participer activement aux débats en cours sur de nouveaux thèmes et prendre position à ce sujet, non seulement pour tirer profit des négociations, mais encore pour se prémunir contre d'éventuels risques ou pertes. Dans le domaine de l'environnement, il faut que leurs initiatives soient axées sur l'acquisition des techniques et ressources nécessaires à une production écologique. Ils doivent être pleinement associés aux discussions de l'OMC sur l'investissement, afin que leurs intérêts vitaux soient dûment pris en considération. Il leur faut veiller à ce que toute décision qui pourrait être prise dans ce secteur contribue à la fois au développement des pays d'accueil et à la protection des investissements. Pour ce qui est de la concurrence, la souplesse est de mise et la politique doit être modulée en fonction des objectifs de développement de chaque pays. Il peut cependant être nécessaire d'adopter des directives pratiques pour garantir que les sociétés étrangères agissent d'une façon compatible avec le développement des pays d'accueil, et pour empêcher les entreprises locales et étrangères de se livrer à des pratiques commerciales restrictives; cela aiderait les entreprises à devenir compétitives à l'échelle internationale. Les PMA doivent suivre de près les travaux sur la passation des marchés publics, pour veiller à ce que la diffusion d'informations sur les appels d'offres et l'évaluation de celles-ci ne leur imposent pas une charge trop lourde, et à ce que les fournisseurs locaux ne soient pas désavantagés.

Comment tirer le meilleur parti du GATT ET DE L'OMC

Les principes de la réciprocité et de l'avantage mutuel, sur lesquels reposent le GATT et l'OMC, font qu'un pays dont l'économie est fragile ne profitera pas automatiquement de tous les avantages offerts par le système. Plusieurs mesures correctives ont déjà été prises pour y remédier. En témoignent la partie IV du GATT de 1994, le traitement différencié et plus favorable accordé aux pays en développement et notamment aux PMA ("clause d'habilitation"), ainsi que les dispositions des divers accords de l'OMC relatives à l'octroi d'un régime spécial.

Les PMA n'ont cependant pas été à l'abri de sévères limitations des importations dans des secteurs comme les textiles et les vêtements. Dans l'agriculture, ils n'ont pas été dispensés de l'obligation de consolider tous les droits de douane. En ce qui concerne les subventions, ils sont tenus de supprimer leurs aides au remplacement des importations avant l'an 2002. Et aucune exemption particulière n'est prévue pour ces pays dans le domaine des mesures antidumping.

Frères partenaires commerciaux, les PMA sont lourdement handicapés dans un système multilatéral fondé principalement sur la réciprocité. Il est donc impératif de leur appliquer effectivement dans le cadre du GATT et de l'OMC un régime spécial qui, loin d'être un geste de générosité, apparaît comme mesure correctrice nécessaire pour remédier aux faiblesses structurelles des PMA et garantir une juste répartition des avantages du système. À cet égard, il importe de suivre de près la mise en oeuvre des dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié. Un organe de l'OMC, comme le Comité du commerce et du développement, pourrait tenir périodiquement des consultations avec les différents États membres, en particulier les pays développés, pour faire le point de la situation.

Le GATT et l'OMC ne peuvent offrir, au mieux, qu'un cadre favorable aux échanges; c'est aux PMA de prendre les mesures voulues pour arriver à tirer profit de ce système en évitant les risques de pertes. C'est à eux également d'apprendre à discerner leurs intérêts dans le système commercial multilatéral. Ils doivent pour cela renforcer leurs propres institutions et créer un mécanisme de consultation approprié tenant compte des intérêts de tous les groupes sur lesquels les négociations de l'OMC peuvent avoir des incidences, de façon à arrêter une position véritablement nationale, reflétant le point de vue de toutes les parties prenantes. Après avoir défini les intérêts du pays, il faut se préparer soigneusement à les défendre au sein des organes compétents de l'OMC. À cet égard, la coordination avec d'autres PMA et d'autres nations en développement revêt une importance capitale, car ces pays ont souvent des intérêts similaires. Ils pourront aussi mieux se préparer et mieux négocier s'ils conjuguent leurs efforts.

Une chose est claire : les travaux de l'OMC auront de vastes répercussions sur l'économie des pays et sur le système commercial international. Il est important que les PMA y prennent une part active s'ils veulent en retirer un maximum d'avantages et subir un minimum d'inconvénients. Les organisations internationales et multilatérales doivent faire tout leur possible pour faciliter cette participation.

**Le Secrétaire général de la CNUCED
Rubens Ricupero**
